

# PLAN CANICULE

FORMULAIRE DE RECUEIL DE CONSENTEMENT  
Commune de Richemont

## Document à déposer dûment rempli en mairie

Depuis 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux doivent arrêter conjointement « un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Les maires ont, quant à eux, l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer. En ce sens, la commune de Richemont souhaite recueillir votre consentement pour faire partie de ce registre.

Je, soussigné(e) :

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse postale : .....

Numéro de téléphone : .....

Situation justifiant l'inscription au registre :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne adulte en situation de handicap

Consent à faire partie du registre nominatif des personnes concernées par le plan canicule établi par la commune de Richemont :

Ne consent pas à faire partie de ce registre

### Utilisation de vos données personnelles

La commune de Richemont, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement n'est licite que dans la mesure où vous avez consenti au traitement de ces données à caractère personnel, pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au a) de l'article 6 du règlement (UE) 2016-679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD).

Les données renseignées par vos soins dans le présent document sont nécessaires pour formaliser votre autorisation et votre consentement à ce que vos données personnelles constituent un registre nominatif des personnes en situation vulnérable dans le cadre du plan canicule.

Les données à caractère personnel, objet de la présente autorisation sont conservées par le responsable de traitement jusqu'à votre changement de situation et/ou le retrait du présent consentement.

### Vos droits

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant;
- du droit à la portabilité de vos données ;
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;
- du droit de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un

traitement. Votre consentement peut être retiré à tout moment.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [mairie-richemont@wanadoo.fr](mailto:mairie-richemont@wanadoo.fr). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

### Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et sur vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site internet de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Fait à ....., le

## VILLE PROPRE

Le conseil municipal des enfants vous invite à participer à l'action « ville propre » le samedi 19 septembre. Une information complémentaire vous sera diffusée en

## RESPECTONS NOUS

L'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage stipule notamment :

- l'interdiction de l'emploi d'appareils de diffusion sonore sur la voie publique
- les limites admises pour effectuer des travaux de bricolage bruyants tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies...

La constatation et la répression des atteintes à la tranquillité publique sont du ressort des services de la gendarmerie.

JOURS OUVRABLES : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

LES SAMEDIS : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

LES DIMANCHES et JOURS FERIES : de 10h00 à 12h00

## FOYER DES ANCIENS

Le repas d'ouverture du foyer des anciens est prévu comme d'habitude début octobre, mais nous restons toujours tributaire de la situation sanitaire.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a été installé le 7 juillet dernier. Cette instance accompagnera l'attribution de l'aide sociale légale et dispensera l'aide sociale facultative.

Prochainement une information plus complète sur nos actions.

Ville de  
Richemont



## INFOS FLASH ETE

Le Conseil Municipal et moi-même, avons le plaisir de vous adresser notre revue « FLASH INFO ».

Celle-ci sera éditée périodiquement afin de vous apporter des informations utiles et faire le point sur l'avancée des projets de notre nouvelle équipe.

Si le format « papier » de cette brochure continuera à être distribué dans chaque boîte aux lettres pour permettre à tous d'être parfaitement informés, il n'en demeure pas moins que l'information sera également diffusée sur le site internet de la Commune ainsi que sur Facebook.

J'ajouterai que nous avons été élus dans un contexte difficile, qu'aucun de nous n'avait vécu jusqu'ici. Néanmoins, il a fallu nous adapter, anticiper et agir dans l'urgence. L'équipe municipale et les agents se sont mobilisés pour garantir aux Richemontois une qualité de service qui s'est voulue rassurante et optimale.

Nous sortons peu à peu de cette crise sanitaire, mais tout reste fragile et le risque de devoir faire machine arrière est encore bien présent. Dans cet esprit et afin de préserver la santé et la sécurité de tous, nous avons décidé d'annuler toutes les manifestations de l'été, de ne pas ouvrir la piscine municipale et d'annuler toutes les locations des salles, au moins jusqu'à la fin août.

Enfin, pour terminer, je préciserai que l'organisation de la rentrée scolaire de septembre reste à définir ; nous attendons les nouveaux protocoles et déciderons ensuite de leurs modalités d'application.

En attendant cette échéance, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. Soyez prudents et n'oubliez pas d'appliquer les gestes barrières, pour la santé de tous.

Votre Maire,

Jean Luc QUEUNIEZ

Informations utiles:  
Mairie - Place de l'Eglise - 57270 - RICHEMONT  
Tél: 03 87 71 23 70  
Fax: 03 87 71 95 23  
[mairie-richemont@wanadoo.fr](mailto:mairie-richemont@wanadoo.fr)  
Site internet: [www.richemont.fr](http://www.richemont.fr)  
Facebook : ville de Richemont

Editeur:  
Mairie de Richemont  
Commission:  
Communication-Information-  
Digitalisation

# CENTRE MULTI - ACCUEIL



La construction du centre multi-accueil, rassemblant les fonctions "Bibliothèque" et "Service Enfance", a démarré le 6 juillet dernier, après des conditions de préparation du chantier assez particulières, du fait de la situation que nous connaissons.

La plate-forme support de la construction est en cours de réalisation et l'élevation des murs devrait intervenir à compter de septembre.

Selon le planning prévisionnel des travaux, la construction de notre nouvel équipement doit se dérouler entre juillet 2020 et juillet 2021. Ce planning prévoit une réception définitive de l'ouvrage pour fin juillet/début août 2021, et par conséquent avant la rentrée 2021.

Le coût de l'investissement réalisé sans emprunt est entièrement couvert par les subventions, les cessions d'immobilisations et fonds propres se monte à 1 849 184€ HT.



# AGENCE POSTALE

Attention : En raison du COVID-19 les horaires de l'Agence Postale sont modifiés :

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 09h00 à 11H45 et de 13H30 à 16H45

# PISCINE

En raison de la crise sanitaire COVID-19 et considérant qu'il nous est difficile de garantir les protocoles et le respect des gestes barrières, il a été décidé de ne pas ouvrir la piscine municipale cet été.



# ALERTE SÉCHERESSE

Les données de suivi hydrologique de la situation d'étiage font état d'une sécheresse des sols ainsi que d'un début d'assèchement de certains cours d'eau mosellans. Bien que le niveau des eaux superficielles permette toujours de répondre aux besoins d'alimentation en eau de la population, sans préjudice au fonctionnement des milieux aquatiques, la pluviométrie du mois de juin n'a pas permis une amélioration durable de la situation. En l'absence de pluies significatives dans les semaines à venir, la situation peut être susceptible de s'aggraver. Par ailleurs, les prévisions saisonnières de Météo France présagent d'un été plus chaud que la normale. Pour cette raison, le Préfet de la Moselle a placé l'ensemble du département en situation d'alerte sécheresse.

L'Arrêté 2020-DDT/SABE/EAU N°32 du 17 juillet 2020 est consultable sur le site de la commune.

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous vous informons que la bibliothèque municipale sera fermée du :

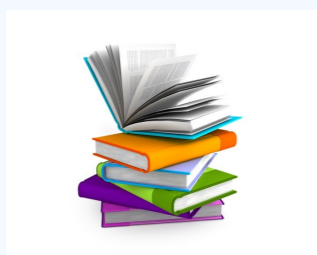
**17 au 31 août 2020**

Pour réserver vos livres favoris, il est désormais possible de consulter le catalogue en ligne de la bibliothèque de Richemont via le lien suivant :

Catalogue Bibliothèque : <https://bibliotheque-richemont.fr/>

Pour plus de précision:

Bibliothèque Municipale  
Grand Rue  
57270 RICHEMONT  
Tél : 03.87.71.58.98



# FÊTE PATRONALE

**Samedi 5 septembre:**

16h00 - Ouverture officielle de la fête patronale, suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes Sécheret.

**Dimanche 6 septembre:**

Qui cherche trouve ?

Pendu, chien, chapeau cachés, à vous de jouer !  
Récompenses à la clef.

BUVETTE et RESTAURATION  
seront assurées par l'association Richemont Bière



# GENS DU VOYAGE

Le dimanche 14 juin 2020, une trentaine de caravanes de gens du voyage se sont installés sur le terrain de Football de Pépinville.

Dès le lundi matin, M. le Maire alertait les services de la Sous-Préfecture de Thionville et leur indiquait notamment qu'une partie du site de Pépinville est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Air Liquide et qu'à ce titre il demandait le soutien des services de l'Etat pour faire évacuer ces personnes.

M. le Maire et son adjoint M. Valentin SCHMIDT sont également allés à la rencontre de cette communauté qui s'était engagée à ne rester que 2 semaines sur place. Ils n'ont manifestement pas tenu leurs promesses !

Le 2 juillet 2020, après quelques relances de M. le Maire, M. le Sous-Préfet a pris un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux.

Le 5 juillet les gens du voyage s'en allaient enfin du domaine de Pépinville abandonnant derrière eux, déchets en tous genres.

Le Centre aéré a débuté le 6 Juillet, mais l'état du site ne permettait pas l'accueil des enfants ; nous avons donc dû le délocaliser à l'école maternelle, sa 1<sup>ère</sup> semaine.

Le 13 juillet, les enfants étaient à nouveau accueillis au Domaine de Pépinville, mais il aura fallu auparavant faire appel à une entreprise pour désinfecter l'ensemble du site, solliciter Rives de Moselle pour faire intervenir son service de ramassage des ordures ménagères et demander au service technique d'évacuer vers la déchèterie, tous les recyclables laissés sur place. Le terrain de football quant à lui va nécessiter une complète remise en état.

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subventions de fonctionnement		Subventions exceptionnelles	
Centre Communal d'Action Sociale	58 200€	Tennis	4 050.00€
Amicale du personnel communal	3 500€	Souvenir Français	100.00€
Association « Les Vétérans »	300€	Maison des Jeunes et de la Culture :	771.92€
Coopérative scolaire « G. Lenôtre »	840€	Projets divers	1 325.00€
Coopérative école Maternelle	380€	Service Ados	2 500.00€
Entente sportive	10 000€	Reliquats de 2016 à 2019	- 3 053.08€
Judo-Club	2 300€		
Arts martiaux	200€		
Maison des Jeunes et de la Culture	7 400€		
Société de pêche « La Carpe »	840€		
Tennis-Club	2 950€		
La boxe pour tous	500€		
Association des secouristes Croix Blanche	1 000€		
Les donateurs de sang	250€		
Vie libre	100€		
Accordange Gandrange	800€		
Prévention routière	100€		
Vie et culture	200€		
Mission Locale Nord Mosellan	846€		
Association Uckangeoise préretraités retraités	200€		
Association Lycée St Exupéry Fameck	60€		

Subventions pour frais scolaires	
De la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	90€
De la Seconde au Bac	150€
Etudes supérieures	230€

Les subventions des associations à but caritatif et solidaire sont prises en charge par le CCAS de la commune.

L'ensemble des montants a été inscrit au budget primitif 2020.